



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hepatitis C

Question écrite n° 17525

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la lutte contre l'hépatite C. Mal connue et encore trop mal dépistée, cette maladie touche un nombre important de personnes. Non identifiée et chronique, elle évolue vers ses formes dégénératives, cirrhose du foie puis cancer. Mise en évidence depuis peu, ses ravages sont peu à peu appréhendés, qu'elle soit post-transfusionnelle ou contractée d'une autre manière. Il lui demande quelles initiatives sont prises par les pouvoirs publics afin de mieux connaître cette affection et d'élaborer les moyens de lui faire obstacle.

Texte de la réponse

Un préalable à la prévention d'une maladie comme l'hépatite C est la bonne connaissance des caractéristiques épidémiologiques de l'infection. Celles-ci étant encore relativement mal connues, des études portant sur l'histoire de l'infection, les modes de transmission, les facteurs de risques... devraient apporter des précisions dans ce domaine d'ici quelque temps. Actuellement, il n'existe aucun vaccin contre cette maladie. Par contre le risque transfusionnel est très faible du fait de la grande fiabilité des tests sérologiques utilisés dès leur mise au point début 1990. En matière d'information, la direction générale de la santé établira, avant la fin de l'année, des plaquettes destinées d'une part aux professionnels de santé et, d'autre part, au public.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17525

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1994, page 3983

Réponse publiée le : 3 octobre 1994, page 4917